

De 05 OCT. 2022
Arrêté de mise à jour des annexes du
Plan local d'urbanisme de la commune de
 Isle.
N° 202200547

Le Président de Limoges Métropole,
M. le maire à l'urbanisme, conformément aux articles
L. 173-60, R. 173-18 et L. 171-2
du Code de l'urbanisme, et le 10 octobre 2019
approvisant le Plan local d'urbanisme de Isle.
Vu l'avis de la Commission d'urbanisme, notamment l'article
L. 171-20, alinéa 2.
Vu l'avis de l'ensemble des conseillers municipaux.
COMMUNIQUE, qu'il y a lieu de mettre à jour les
annexes du Plan local d'urbanisme de Isle.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 Les annexes du Plan local d'urbanisme de la commune de Isle sont mises à jour au titre
d'un arrêté communiqué au présent arrêté. Le présent arrêté connaît à l'application de l'arrêté des conditions
complémentaires.

ARTICLE 2 Le présent arrêté a été diffusé sur les documents tenus à la disposition du public à la mairie
de Isle et au siège de Limoges Métropole la date de présent arrêté.

ARTICLE 3 Le présent arrêté sera affiché à la mairie de Isle et au siège de Limoges Métropole, durant
un mois.

Fait à Limoges, 19 rue Bessard PAILLY, le 05 OCT. 2022

Le Président,
Signature GUYARD
Publié le 10.10.2022
Pour la Mairie
Par délégué
Le Directeur des Services
Signature HOUVE

Document électronique
Le présent arrêté
Signature GUYARD
Signature HOUVE

ARRÊTÉ

Arrêté de mise à jour des annexes du Plan local d'urbanisme de la commune de Isle

1 DOCUMENT - Publié le 10 Octobre 2022



ARR_URBA_202200547_MISE_A_JOUR_ANNESES_PLU_ISLE.pdf
(.pdf, 3,7 Mo)

 TÉLÉCHARGER